

Jean Pierre Auguet. Professionnel de Santé
Ancien Maire Adjoint à la culture de la ville de Lourdes

Compte rendu de la conférence de presse du samedi 17 septembre 2011

Tout faire pour sauver le Centre Hospitalier de Lourdes

Cette conférence de presse du samedi 17 septembre a été l'occasion d'un large débat instructif et apprécié.

Nous avons apprécié l'intervention de Mme Janine Lismonde, ancienne directrice du Centre Hospitalier de Lourdes qui avait réalisé de cette structure un formidable ensemble où tous les Services ont été agencés au top, que ce soit la maternité, la chirurgie, la médecine avec la cardiologie.

Nous avons apprécié le remarquable exposé de Thierry Lavit et sa compétence à vouloir défendre ce qui est pour lui son outil de travail dont il a montré qu'il connaissait parfaitement tous les rouages.

Nous avons apprécié tous les Journalistes de la Presse Régionale et de nos Radios locales qui ont fait une parfaite transmission et ont su dans ce débat ouvert participer d'une façon très positive à son évolution.

Ce qu'il faut retenir :

En premier lieu, avec l'A.R.S, la loi Bachelot a institué une carte sanitaire qui, dans une logique nationale, veut rassembler dans un seul endroit les unités départementales de Lourdes, de Lannemezan, de Bagnères et de Tarbes.

Sans se soucier du coût excessivement élevé d'une telle réalisation, la conséquence inévitable est le démantèlement des structures existantes, même si celle de Lourdes, en l'occurrence le Centre Hospitalier est au top, autant dans ses infrastructures que dans son fonctionnement, tout en sachant très bien que la situation financière demeure bonne et que Lourdes une ville mondialement connue.....

Quand on parle de démantèlement, il faut savoir que ce travail est déjà organisé.

Le nouveau directeur, M. Chastel, gérant des deux Hôpitaux de Tarbes et de Lourdes n'a eu aucun état d'âme à « spolier » le matériel médical appartenant au Centre Hospitalier de Lourdes pour équiper celui de Tarbes, notamment en Cardiologie.

Même si cela se fait en toute légalité, je pense personnellement que c'est un scandale et nous devons dénoncer ce scandale.

Si demain le nouveau Directeur décidait de déménager le Scanner, personne ne pourrait s'y opposer alors que son financement a été obtenu grâce aux interventions de M. Philippe Douste Blazy alors qu'il était Ministre de la Santé.

Je pose la question : « Est-ce que M. le Maire, Jean Pierre Artiganave, ex Président du Conseil d'Administration du Centre hospitalier de Lourdes devenu en 2011 Conseil de Surveillance accepte cette situation ? »

En second lieu, il semble que Monsieur le Maire de Lourdes accepte le transfert de la Maternité sur Tarbes.

Dire que l'hélicoptère pourra résoudre les problèmes, c'est un non-sens. Cet outil peut s'avérer dangereux et ne pourra répondre à plusieurs besoins en même temps que ce soit pour un accouchement ou pour un accident, sachant très bien que les besoins englobent une population qui s'étend jusqu'à Barèges, Luz Saint Sauveur, Cauterets et Gavarnie.

Oui, la dangerosité et le temps perdu sont les deux inconvénients majeurs.
On ne parle ni des conditions atmosphériques (le brouillard) ni du coût !

En aparté, M. Jean-Pierre Artiganave a-t-il conscience que cela signifie aussi qu'on ne pourra plus naître « Lourdaï ». Evidemment cela soulagera d'autant l'état civil.

La Médecine, avec la Cardiologie et la Chirurgie avaient toute leur place au Centre Hospitalier de Lourdes. Je souhaite comme M. Thierry Lavit que les Médecins de Lourdes et de nos Vallées s'organisent et coopèrent pour défendre la survie du Centre Hospitalier de Lourdes, et ceci pour le bien de tous leurs malades et de tous nos visiteurs.

Il n'y a pas de fatalité à l'acceptation d'une échéance sacrificatoire et voulue.

Il faudra bien réagir un jour si on évoque déjà la défection de certaines spécialités. Je citerai pour exemple le manque de pédiatres voulant instituer l'impossibilité d'un service de pédiatrie soit disant nécessaire au fonctionnement de la Maternité.

Si demain il n'y a plus de Pédiatres à la maternité de Tarbes, ces dames devront aller accoucher à Toulouse !

Evoquer le « numerus clausus » imposé aux médecins dans leurs études, est-il responsable à terme de la disparition de nombreuses spécialités (rhumatologie, oto-rhino laryngologie, dermatologie, etc) ? ce qui nécessite l'appel à des Médecins étrangers qui sans renier leurs capacités ne sont pas passés, eux, par le numerus clausus. Si oui, il faudra bien remédier un jour à cette marche en arrière. Il ne suffit pas d'avoir conscience d'une chose. La prise de conscience amènera nécessairement une réaction. C'est comme cela que se font les révolutions !

Alors la question posée à la fin de notre débat a été bien sûr « Face à cette situation qui nous interpelle tous et qui nous est imposée, qui peut trouver solutions aux différents problèmes ? »

La carte sanitaire imposée par la loi Bachelot doit avoir une *exception lourdaïse*.

Quand le Centre de Dialyse a été créé à Lourdes, un des plus beaux d'Europe, il fallait sortir de la Carte Sanitaire qui en imposait un et un seul dans le département. Cela n'a pas été facile et beaucoup se sont mobilisés pour obtenir en fin de compte satisfaction en instituant au préalable un Centre de Dialyse Vacances pour ces grands malades qui n'avaient à longueur d'année que la vision des quatre murs d'une chambre deux à trois fois par semaine.

Le centre Hospitalier de Lourdes doit donner satisfaction à une population de 100 000 habitants plus de 6 mois de l'année liée aux pèlerinages, au thermalisme et à la montagne été comme hiver. Nous devons nous battre pour cette exception.

Qui peut nous aider à faire passer ce message en haut lieu ?

On a parlé des parlementaires.

Bien que je pense personnellement que la politique n'a pas de place dans ce débat.

Lorsque je découvre le communiqué de Mr Jean Glavany, Député des Hautes Pyrénées, qui et je le cite, « veut faire croire que l'hôpital a besoin vite d'un projet d'avenir qui est de décider d'un hôpital neuf à Tarbes et le maintien d'un hôpital public *complémentaire* à Lourdes. »

Eh bien, M. Glavany, le Centre Hospitalier de Lourdes, au dire de M. Thierry Lavit n'est pas dans une situation financière si désastreuse et j'ajoute personnellement que la ville de Lourdes mérite autre chose qu'un hôpital *complémentaire*. Nous ne pourrions pas assurément compter sur vous pour nous aider, ni sur Mme Chantal Robin Rodrigo qui se situe hors de Lourdes et des 7 vallées du Lavedan.

Alors la question a été : « M. Douste Blazy, « s'il a encore gardé des contacts au gouvernement, pourrait-il nous aider » !. Bien sûr, déjà en tant que Médecin et ayant exercé de grandes responsabilités parmi nous dont celle de président du conseil d'administration du Centre hospitalier de Lourdes. Il devrait pouvoir nous aider à trouver avec nous une solution au problème évoqué. Je pense personnellement qu'étant Maire de Lourdes il n'aurait jamais accepté cette situation.

Il y a pour toute chose un juste milieu. Il faut que Justice soit rendue à tous ceux qui se sont battus et qui se battent encore pour faire vivre le Centre Hospitalier de Lourdes avec tous les attributs que nous lui connaissons.

En attendant un grand merci à Mme Janine Lismonde, à M. Thierry Lavit et également à Mr. Bruno Gay Capdevielle, Président du comité de défense du Centre Hospitalier de Lourdes.

Jean Pierre Auguet